

Compte-rendu provisoire du Conseil d'administration du 16 novembre 2023

Membres		présents	excusés
Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE	Directrice générale de l'AEFE	x	
M. Philippe SETTON	Ambassadeur de France au Japon		x procuration à Mme Pénilla
M. Charles-Henri BROSSAU	Conseiller de coopération et d'action culturelle		x procuration à Mme Pénilla
M. Guillaume CARIO	Délégué de la direction AEFE Chef du secteur Asie	x	
Mme Frédérique PENILLA	COCAC adjointe	x	
M. Marc-Antoine HUREAU	Consul		x procuration à Mme Pénilla
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation	x	
M. Claude OULHEN	Secrétaire général de la Fondation	x	
M. Pierre RICHE	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Pierre-François VILQUIN	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Jérôme CHOUCHAN	Président de la CCIFJ		x
M. Alexandre DUBOS	Représentant des personnels	x	
Auditeurs			
M. Alain PALMIERI	Agent comptable		x
M. Masato TANI	Auditeur japonais		x
Membres invités			
M. Nicolas THIRIET	Ministre conseiller		x
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Provisur adjoint	x	
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	x	
M. Eric MOLAY	Attaché de coopération universitaire et attaché pour le français	x	
Poste vacant	Représentant invité des personnels		
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller des Français de l'étranger	x	
M. Alexandre JOLY	Conseiller des Français de l'étranger	x	
Mme Marie-José MARIE	Conseillère des Français de l'étranger		x
M. François ROUSSEL	Conseiller des Français de l'étranger	x	
Mme Yukie KADOTANI	Traductrice		x
Personnes extérieures invitées			
Mme Isabelle ANELONE	Experte au Service de l'appui et du développement du réseau (SADR), missionnée par l'AEFE	x	

Nombre de présents : 8 présents votants et 3 procurations, soit 11 votants

6 membres invités

1 invitée extérieure

Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 18h26

Secrétaire de séance : M. Ragouvin

Secrétaire de séance adjoint : M. Vilquin

Propos introductifs de Mme Scherer-Effosse, présidente de la Fondation :

Mme la directrice générale exprime son souhait d'être présente lors d'un prochain CA et dit être honorée d'être la présidente de la fondation du LFIT.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Pour vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

1.2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 26 juin 2023

Pour vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

1.3. Changements administrateurs et conseillers

Nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la Fondation :

Mme Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'AEFE, présidente de la Fondation et présidente du Conseil d'administration, succède à M. Olivier Brochet

M. Pierre Riche, représentant des parents, succède à M. Hugo Catherine

M. Jérôme Chouhan, président de la CCIFJ, représenté par M. Lionel Vincent, succède à M. Armel Cahierre

Invités :

M. Eric Molay, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français, au SCAC de l'Ambassade, succède à M. Airy Quilleré

M. Alexandre Joly, conseiller consulaire, succède à Mme Valérie Moschetti

Nouveaux conseillers à l'assemblée des conseillers :

M. Pierre Riche, représentant des parents, succède à M. Hugo Catherine

M. Eric Molay, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français, au SCAC de l'Ambassade, succède à M. Airy Quilleré

M. Jérôme Chouhan, président de la CCIFJ, représenté par Monsieur Lionel Vincent, succède à M. Armel Cahierre

Invité :

M. Alexandre Joly, conseiller consulaire, succède à Mme Valérie Moschetti

Pour vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

1.4. Adoption liste des nouveaux personnels

Tous les nouveaux personnels recrutés avant l'été ont pu prendre leur poste dès le 1^{er} septembre.

Liste :

nouveaux personnels 2023-2024

Primaire	Mme Marion ARBEIT	professeur des écoles
	Mme Stéphanie BERARD	professeur des écoles
	Mme Anne-Sophie NUFFER	professeur des écoles
BCD	M. Frédéric SANCY	documentaliste
Secondaire	M. Mathieu BUCHWALD	professeur de mathématiques
	M. Pierre BURON	professeur de sciences physiques
	Mme Sarah CHENEVOY	professeur de SVT
	Mme Karine FORSANX	professeur de mathématiques
	M. Warren LATZKE	professeur d'anglais
	Mme Elisabeth SALZMANN	professeur de français
Vie scolaire	M. Hadrien FARGE	assistant d'éducation
	Mme Julie MARTY	assistante d'éducation
	M. Cyril PALABOST	assistant d'éducation
	M. Mehdi WAGON	assistant d'éducation
Administration	M. Jean-Louis GETIN	secrétaire comptable
cantine	David MARIE	surveillant
	Frédéric NAVARRO	surveillant

Total

17 personnels

Pour vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1. Bilan de rentrée

Pour information, présentation par Mme Campels :

Effectifs réels au 5 octobre : 1 548 élèves

	EFFECTIFS ÉLÈVES	NB DE DIVISIONS
Préélémentaire	192	8 divisions
Elémentaire	624	26 divisions
Collège	464	19 divisions
Lycée	268	11 divisions
Total élèves	1548	

La hausse des effectifs est mesurée mais conforme aux attendus : l'établissement compte 25 élèves supplémentaires par rapport au 30 septembre 2022.

2.2. Structure pédagogique prévisionnelle

Pour information :

Cf. document annexe

Avec la poursuite attendue de la montée des cohortes sur le secondaire, de nouvelles créations de postes devront être envisagées (limitées pour cette actuelle année scolaire et compensées par des HSA). Elles seront présentées lors du prochain conseil d'administration (mais ont été intégrées dans le prévisionnel budgétaire).

Mme Campels, directrice générale de la fondation, attire l'attention des membres sur les 6 divisions actuelles de CE1, prévues encore à 6 l'an prochain en CE2. Les 6 divisions pourront être accueillies à l'Annexe en la réorganisant un peu, mais cela sera impossible en 6ème sur le site principal : il faudra alors impérativement passer à 5 divisions.

L'établissement est actuellement à 85% de son taux d'occupation maximum.

Le conseiller des français de l'étranger Alexandre Joly demande quel est le nombre maximum de divisions par niveau. Mme Campels répond 5 au primaire et au collège mais maximum 3 ou 4 au lycée.

3. RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Situation budgétaire au 30 septembre 2023

L'établissement a atteint ses objectifs en matière d'effectifs et l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs en septembre 2023 devrait permettre d'atteindre le premier objectif fixé pour cette première augmentation : retrouver un équilibre budgétaire.

Les projections actuelles au 30 mars 2024 (fin d'année comptable au Japon) prévoient pour l'instant un excédent limité de 30 millions de yens (190 000 €).

3.2. Voyages scolaires 2023-2024

Présentation par Mme Campels :

- au primaire, voyages scolaires prévus pour 22 classes (18 classes l'an dernier)

Gotemba	CE1 B, C et D	05 au 08/12	26 000 JPY/élève maximum. Avis favorable conseil d'école du 12/10/23 et CE du 10/11/23
Classe de neige à Nagano	CE2 C, D et E	15 au 19/01	Avis favorable CE en juin. 30 000 JPY/famille maximum
Gunma	CP A, B	31/01 au 02/02	22 000 JPY/élève maximum. Avis favorable CE du 10/11/23
	CP C, D, E	14 au 16/02	
Chiba	CE2 A et B	juin	budget et organisation à finaliser
Myoko (Niigata)	CM1 C, D, E	15 au 19/04	budget en cours de finalisation
Myoko (Niigata)	CM2A CM2D CM1A	03 au 07/06	budget en cours de finalisation, attente de confirmation du centre
Chiba	CE1 A, E, F	mars	budget et organisation à finaliser

Pour vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Relèvement du plafond des voyages, suite à un vote du conseil d'établissement du 10 novembre 2023, à la demande des représentants parents : pour les voyages scolaires à l'étranger, relèvement du plafond de 100 000 à 150 000 yens maxima

Pour information aux administrateurs : avis favorable prononcé par le conseil d'établissement du 10 novembre 2023.

M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger, tient à redire ce qu'il a énoncé en assemblée des conseillers : sur la question du plafond, s'il avait le droit de vote dans cette assemblée, il s'opposerait à ce relèvement. Il ne questionne pas l'intérêt pédagogique des voyages au secondaire, mais cependant questionne la nécessité de voyager à l'étranger pour cela. Il rappelle que le plafond sera à la charge des familles et que cela les mettra en difficulté. M. Roussel ajoute que 150 000 yen représente le revenu mensuel minimum net avec les cotisations obligatoires

retranchées en septembre 2023. Il propose également s'il y a des projets exceptionnels que le CA soit consulté et décide que le lycée participe financièrement afin que la charge ne soit pas complètement celle des parents.

Il ajoute que, d'après le sondage réalisé par l'association des parents d'élèves, 40% des parents consultés sont opposés à la hausse du plafond proposée et que ce nouveau plafond mettrait les gens dans l'embarras, en effet bien que la caisse de solidarité existe, il est difficile pour beaucoup de parents de demander.

Un représentant des parents d'élèves intervient en abordant la question différemment : ce relèvement peut permettre à des familles avec un budget réduit, et avec l'aide de la caisse de solidarité, de faire un voyage qu'elles ne feraient pas autrement car, dans le cas d'un voyage en famille, le budget global serait bien plus élevé et encore plus loin des capacités financières de la famille. En outre, si le plafond n'est pas relevé alors il vaut mieux être honnête avec les familles et annuler toute possibilité de voyages à l'étranger puisque le plafond actuel ne rend plus possible de tels voyages.

Le représentant du personnel explique que le lycée fait partie d'un réseau et d'une zone, mais qu'à cause de ce plafond et de sa localisation, le LFI Tokyo n'existe pas dans les actions de zone et que cela est dommage. Il dit que la caisse de solidarité existe et que c'est une chance mais reconnaît que c'est une situation complexe. La recherche de sponsoring est une alternative.

M. Joly, conseiller des Français de l'étranger, complète ce propos : tous les établissements français de l'étranger n'ont pas une caisse de solidarité et il est dommage de bloquer un projet à cause du prix des billets. Il propose que les enseignants fassent des demandes de sponsoring.

L'administration du LFI Tokyo rétorque que cela sort largement de l'attribution des enseignants, mais que la recherche de sponsors est une possibilité.

M. Cario, délégué de la direction AEFÉ, chef du secteur Asie, rappelle que l'on ne peut présenter un projet en CE qui ne soit pas pédagogique. Il ajoute lui aussi que le LFI Tokyo est un grand lycée de la zone et qu'il est privé de ce rayonnement au sein de la zone. Il comprend la difficulté culturelle à solliciter la caisse de solidarité mais il est dommage de ne pouvoir s'insérer dans le projet de zone.

Mme Penilla, COCAC adjointe, abonde en ce sens, de par son expérience passée : lorsqu'elle était enseignante en banlieue de Grenoble, elle emmenait en voyage scolaire des classes en Angleterre, la caisse de solidarité aidait des familles d'origines diverses et les élèves revenaient transformés. Élèves qui n'auraient jamais eu l'opportunité de voyager à l'étranger.

Un représentant des parents d'élèves rappelle qu'il ne s'agit pas de projets pour toutes les classes et que les enseignants peuvent guider les familles en difficulté vers la caisse de solidarité. Il souligne que les familles ayant les moyens de financer de tels séjours, mais dont les enfants ne peuvent participer aux voyages à l'étranger à cause du plafond, peuvent légitimement se demander pourquoi elles semblent être pénalisées également.

M. Roussel est sensible à l'argument et rappelle que dans le passé sa fille a pu effectuer un très beau voyage à Singapour grâce à un voyage scolaire, ce qui n'aurait pas été possible financièrement sans ; il demande si on ne peut pas induire l'automatisme de l'aide, peut-être en fonction de l'attribution des bourses, afin de diminuer le traumatisme. Il demande également une meilleure communication sur l'existence de la caisse de solidarité, une vraie information, et une individualisation pour les familles boursières en difficulté.

Mme Campels explique qu'il y a un vrai travail de communication à faire sur le rôle de la caisse mais qu'il est nécessaire de laisser les familles décider si elles souhaitent la solliciter et effectuer une démarche (pas d'automatisme).

M. Teissonnière rappelle que l'année dernière il a été proposé aux familles de recourir à la caisse de solidarité pour un voyage (cas des AESH) et qu'il intervient lors des réunions avec les familles en commençant par un rappel du rôle de la caisse.

Un représentant des parents d'élèves confirme également que l'association oriente les familles vers la caisse.

M. Roussel propose également de suggérer aux familles qui le peuvent de donner plus afin d'aider d'autres familles (case à cocher dans le questionnaire voyage).

Pour vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3.3. HSA des personnels enseignants en contrat de droit local : analyse juridique

Mme Campels explique qu'il s'agit d'une question des personnels, en particulier du secondaire en contrat de droit local, qui souhaite revoir la méthode de calcul des HSA en la majorant (multiplié par 2,2). Elle explique que la question a été posée au cabinet juridique qui est au fait du règlement intérieur de l'établissement. La proviseure expose la réponse reçue du cabinet d'avocats (japonais traduit en français) et présentée aux représentants des personnels lors de la commission des ressources humaines du 12 octobre 2023.

La direction s'était engagée au moment des changements de contrat et de RI à ce que cela ne change en rien les conditions de travail des enseignants : c'est le cas, y compris sur les HSA et leur calcul. Ce changement avait pour objectif de répondre à une demande des tribunaux sans modifier l'organisation interne du travail. Il n'y a pas, au vu du règlement des salaires, de motifs pour modifier ce calcul.

Il n'y a donc pas lieu, juridiquement, de modifier le calcul actuel du montant des HSA.

Pour rappel historique : le calcul des HSA a été modifié en 2017 à la demande des enseignants après accord de la direction et du CA (le montant de l'HSA a été en moyenne doublé).

Aujourd'hui, la quasi-totalité des enseignants du secondaire qui ont une HSA au lycée ont un montant d'HSA supérieur à 8 000 yens par heure, soit environ 50 euros par heure.

Pour comparaison, les montants d'une HSA en euros en France pour un enseignant certifié (selon échelon, classe normale et hors classe) sont :

- certifié classe normale (coût d'une HSA par an) : 1 449.12 € première HSA et 1 207.60 HSA suivantes
- certifié Hors Classe (coût d'une HSA par an) : 1 594.03 € première HSA et 1 328.36 HSA suivantes

Soit entre 33 et 44 euros par heure.

Il est proposé de ne pas modifier le mode de calcul des HSA des personnels enseignants.

M. Joly demande à combien cela peut se chiffrer : l'établissement a estimé en juin 2023 que le coût annuel des heures supplémentaires des enseignants du secondaire était de 14 400 000 yens pour l'année scolaire 2022-2023. Avec le mode de calcul demandé par les enseignants, il aurait été de 39 600 000 yens. Ce montant n'est pas justifiable, ni absorbable avec les finances actuelles.

Pour vote :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

3.4. Grandes orientations budgétaires 2023-2039

Lors du précédent conseil d'administration, la direction du lycée s'est engagée à travailler sur des projections financières et budgétaires jusqu'à l'horizon 2039.

Présentation par Mme Campels :

Les documents présentés sont le résultat des analyses faites : Mme Campels présente la méthode de calcul qui a été appliquée et tient à remercier M. Oulhen et les personnels du service financier, en particulier Mme Marinho, qui ont travaillé sur ces projections très fines.

Ces projections ont été également présentées à l'assemblée des conseillers en date du 14 novembre.

Le calcul des dépenses a été effectué sur la base, parfaitement connue, des dépenses actuelles de l'établissement (cf. COFI). Mme Campels tient à souligner que l'établissement n'a plus, à ce jour, de marges de manœuvre pour réduire les différents postes de dépenses, tous calculés au plus justes, avec des contrats plusieurs fois négociés. Ces dépenses, en particulier de location, de viabilisation et de salaires sont aujourd'hui incompressibles. Elles ont été projetées jusqu'en 2039, en tenant compte des différentes évolutions possibles :

- dates de renégociations des contrats (2025, 2030 et 2035) ;
- date de renégociation du bail de location du terrain du site principal (2029) ;
- évolution de la masse salariale (GVT, départs en retraite, création de postes...), sur la base de l'actuelle grille salariale.

Les recettes ont été prévues en fonction de l'augmentation possible des effectifs : cette augmentation a été projetée de manière très raisonnable.

Mme Campels explique que l'établissement peut au maximum accueillir 33 divisions au secondaire en faisant des choix pédagogiques stratégiques sur les dispositifs. La marge de manœuvre de l'établissement est très mince. Au-delà, il faudrait aller sur un programme immobilier avant 2029.

Les augmentations de droits de scolarité proposées chaque année sont celles qui ont été calculées pour que chaque exercice budgétaire réponde à 4 objectifs :

- le retour immédiat à un budget à l'équilibre ;
- le retour progressif à un fond de roulement répondant aux normes prudentielles (180 jours) ; actuellement projeté à 119 jours en 2029 ;
- la nécessité pour l'établissement de pouvoir répondre sur fonds propres aux travaux qui seront de plus en plus nécessaires en raison du vieillissement des bâtiments afin de garantir un cadre de travail et de vie sécurisées et agréables ;
- la nécessité de dégager une trésorerie pour les futures opérations immobilières.

Mme Campels rappelle enfin que l'exercice de projections financières sur 15 ans comporte une forte part aléatoire et que cette feuille de route sera évolutive et amenée à être ajustée en fonction d'une réalité qui pourrait être différente, en particulier si un scénario catastrophe se produit.

M. Oulhen, DAF, détaille ces grandes orientations budgétaires : l'établissement devrait atteindre l'équilibre financier cette année. Les marges dégagées sont nécessaires pour reconstituer les fonds pour faire face au défi immobilier à venir. Il rappelle que les prévisions sont basées sur les coûts estimés aujourd'hui mais qu'il faudra certainement les revoir à la hausse et met donc en garde sur les ajustements nécessaires à faire chaque année. Il ajoute qu'il n'est pas non plus possible de prévoir des risques dû aux aléas naturels ou sanitaires par exemple. Le taux de change impactera également fortement les calculs.

Les membres du CA le questionnent sur les enjeux des prochaines années : démolition du bâtiment principal, relocalisation, évolution démographique... M. Oulhen explique que l'évolution des effectifs ne sera pas un levier suffisant pendant longtemps (2027). La situation est très fragile et la reconstitution du fond de roulement est essentielle. S'il y a une évolution de la grille salariale, cela aura une incidence également sur les frais de scolarité, une augmentation de 1 ou 2 % des grilles salariales nécessiterait automatiquement une hausse supplémentaire de 1 ou 2 % des frais de scolarité en plus de la prévision actuelle.

Il indique aussi qu'on remarque dans le plan que l'évolution du fonds de roulement est assez lente : dans 7 à 8 ans (le maximum des projections relativement réalistes), il resterait en dessous du minimum prudentiel et à partir de 2026 il faudra commencer à provisionner pour le projet immobilier de 2039.

Un représentant des parents d'élèves demande comment une augmentation de 2% des salaires qui représentent environ 60% des dépenses peut engendrer 2% de hausse supplémentaire des frais d'écologie. M. Oulhen répond qu'il faut aussi prendre en compte l'impact sur le GVT et autres charges.

Un représentant des parents d'élèves interroge sur le coût estimé pour le projet immobilier de 2039 (démolition et reconstruction d'un bâtiment plus grand), il demande aussi si, dans l'estimation actuelle, la relocalisation des élèves pendant la durée des travaux a été incluse.

M. Oulhen répond que le coût de l'opération immobilière serait d'au moins 6 milliards de yens au coût d'aujourd'hui. Il sera aussi nécessaire de commencer à réfléchir sur le projet et la relocalisation des élèves dans 5 ou 6 ans.

M. Joly demande pourquoi une baisse des effectifs est prévue en 2027 et si l'administration est en contact avec les services consulaires de l'ambassade pour voir l'évolution des naissances.

M Roussel indique qu'il est probable qu'un autre établissement soit nécessaire afin d'accueillir la croissance comme discuté pendant l'assemblée des conseillers.

M. Roussel demande quelle était la dernière année pour laquelle le lycée avait 180 jours de fonds de roulement.

M. Oulhen répond qu'il s'agissait de l'année ~~en~~ 2019, avant le commencement des travaux de l'annexe, et il rappelle que le coût de la journée de fonctionnement a augmenté de 12 % depuis l'ouverture de l'annexe.

Un représentant des parents d'élèves demande comment les familles vont être informées du manque de place. Il suggère de prévenir les familles qui arrivent via les services consulaires ainsi que les entreprises françaises. L'autre représentant des parents d'élèves rappelle qu'ils conseillent aux parents qui souhaitent venir s'installer à Tokyo et qui les contactent de prendre contact le plus rapidement possible avec l'administration et de s'inscrire le plus tôt possible. Il est rappelé que le plan de contribution permet aux entreprises de garantir des places pour 2 ans.

Mme Campels dit qu'il n'y a pas actuellement de refus de dossier pour manque de place d'où l'ouverture de la 6^{ème} division de CP l'année dernière.

Un représentant des parents d'élèves remarque, en se faisant l'avocat du diable, qu'en tant qu'administrateur il trouve qu'il a moins d'information que lorsqu'il était administrateur dans d'autres établissements français dans la zone Asie. Il demande comment les contrats sont établis.

Mme la proviseure explique que tous les contrats sont systématiquement négociés, que M. Jorge fait le lien, qu'il y a des appels d'offres et, qu'en fonction de la taille du contrat, une commission d'appel d'offres est constituée. D'avantage de documents sont également mis à disposition des administrateurs lors de la revue du compte financier mais que, pour ce CA, il était présumé que les administrateurs étaient déjà au courant des documents et discussions précédentes.

M. Cario remercie l'équipe de direction et les services pour ce travail qui permet de donner au CA les moyens de prendre les décisions pour éviter à l'établissement un naufrage financier. Cela correspond à une demande du CA d'y voir plus clair et sur la durée.

Mme la directrice générale félicite les personnels pour ce travail remarquable. Elle explique que tous les responsables d'établissements ne se donnent pas cette peine et qu'elle citera cette équipe en exemple.

M. Oulhen rappelle aux membres du CA qu'une actualisation annuelle avec changement des indicateurs et réévaluation du plan est indispensable pour continuer à faire vivre ce plan et que les administrateurs devront exiger sa mise à jour.

Les représentants des parents d'élèves saluent ce travail de fond, remercient M. Oulhen et son équipe qui ont su délivrer ces projections, demandées depuis au moins 5 ans aux administrations précédentes, critiques pour la compréhension et l'explication des enjeux à venir à la communauté éducative et permettant la continuité d'une administration à la suivante.

M. Roussel et M. Consigny, conseillers des Français de l'étranger adressent également leurs félicitations et remerciements pour ce travail.

3.5 Augmentation des droits de scolarité 2024-2025

En fonction des projections ainsi réalisées, une augmentation de 10% des droits de scolarité permettrait de présenter en mars 2024 un budget à l'équilibre.

Avis favorable de l'assemblée des conseillers le 14 novembre (14 pour, 5 contre).

Un représentant des parents d'élèves demande si on a essayé de lisser les augmentations dans le temps plutôt que 21% sur 2 ans.

Mme Campels explique que plusieurs scénarii ont été faits et que c'était la seule voie pour répondre aux objectifs : plus on tarde et plus longtemps l'établissement reste dans le rouge. M. Oulhen vient confirmer ces propos, il faut non seulement atteindre l'équilibre mais aussi dégager des marges, l'établissement a trop attendu pour augmenter les tarifs, il n'est plus le temps d'attendre et il y a maintenant des urgences de travaux à cause des équipements indispensables vieillissants : climatiseurs qui tombent en panne l'un après l'autre, étanchéité du toit (réparation de 10 m² = 700,000 yens et il y a plus de 100 m² à réparer), vétusté de la cour du primaire...

M. Roussel exprime son désaccord sur la proposition. Il fait référence au code de l'Éducation et au taux d'inflation en parallèle avec les taux d'augmentation des frais de scolarité ainsi qu'au manque de moyens de l'AEFE pour aider l'établissement. Un écolier en France coûte 7 000 € par an et au LFI Tokyo la contribution de l'État est de moins de 3 000 €.

M. Cario rappelle que l'aide de l'Agence est de 4.4 millions d'euros par an et qu'à l'échelle mondiale le LFI Tokyo fait l'objet d'une attention particulière. C'est l'établissement le plus aidé de la zone. Il n'y a pas eu d'augmentation des frais les années précédentes ce qui a affecté ses finances sévèrement. Il faut que les bonnes décisions soient prises dans cette instance pour l'avenir de l'établissement, il y a malheureusement un rattrapage obligatoire à mettre en place.

M. Consigny demande à la directrice générale de l'Agence de s'assurer d'un paiement plus rapide des bourses et demande à M. Oulhen ce qu'il en est de la situation actuelle, si cela crée des difficultés. Le DAF répond qu'il n'y a pas eu de versement des bourses à ce jour mais qu'il a été informé du montant des fonds qui allaient être versés et pour le moment cela ne crée pas vraiment de difficultés.

M. Joly demande si une réflexion a lieu sur les modalités de partenariats. Mme Campels confirme que c'est en cours, à la demande des administrateurs ; une personne avec qui l'administration travaille depuis mai 2023 a été contactée pour finaliser le discours vers les entreprises cibles françaises ou internationales. Cette personne travaillera à la commission. Il demande également s'il est possible de louer les locaux pour obtenir des revenus supplémentaires. Réponse collective de la direction : ce n'est pas possible avec le statut de fondation d'enseignement de droit japonais.

M. Oulhen explique que le plan de contribution apporte 30% de plus que les frais d'écologies classiques, contre avantages fiscaux pour les entreprises. Cependant le contrat avec Nissan s'est terminé (44M JPY par an) et il y a des doutes sur le contrat avec Valéo.

M. Consigny conseille de se rapprocher de sociétés comme Faurecia ou Cap Gemini pour proposer de participer au plan de contribution.

Un représentant des parents d'élèves exprime l'opposition des représentants des familles à cette proposition d'augmentation, intenable pour beaucoup de familles modestes qui ont pris un engagement à très long terme de scolariser leurs enfants au LFI Tokyo qui, de plus, survient après une autre augmentation de 10% cette année (21% en 2 ans). Cependant il reconnaît sa nécessité immédiate au vu des enjeux à venir car il n'est pas pensable de ne pas avoir de lycée français à Tokyo dont l'existence correspond à une attente de toutes les familles qui sont déjà au Japon ou qui viennent s'y installer temporairement ou à long terme.

M. Joly interroge sur les tarifs du LFIT en comparaison des autres établissements internationaux. Mme Campels rappelle que les tarifs proposés par le lycée sont parmi les plus bas des écoles internationales de Tokyo et des établissements du réseau AEFE de la zone Asie Pacifique.

Pour vote :

Pour : 9

Contre : 2

Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions du représentant des personnels :

Question 1

D'après la Direction, il n'est pas possible que les locataires des logements de fonction versent un loyer au lycée. Une solution (relevant d'une question de justice d'autant plus forte que la situation financière du lycée est tendue) ne serait-elle pas de faire des dons ? Ils pourraient couvrir les charges liées à l'occupation des appartements et même correspondre à un loyer.

Le versement de dons est laissé au libre-arbitre des personnes. Il ne relève pas de la compétence du CA et ne peut faire l'objet d'une injonction de quiconque.

Question 2

Bonjour,

Une demande de vidéo surveillance a été faite afin de faire diminuer les vols et la consommation de substances illicites à l'école.

Or, d'après les comptes-rendus des instances des années précédentes, les vols ont essentiellement lieu dans les vestiaires du gymnase, d'une part, et il n'y a aucune consommation de substances illicites au sein de l'établissement.

Comme il n'est pas souhaitable (ni même légal) de mettre des caméras dans les vestiaires ou les toilettes, les caméras ne pourraient être installées que là où elles ne serviraient à rien.

L'abondance pécuniaire du LFIT n'étant pas à l'ordre du jour, la question d'une vidéo surveillance inutile y a-t-elle plus sa place ?

La question de l'utilité de la vidéoprotection sera débattue tout au long de cette année scolaire, avant avis du CE et vote du CA, à la demande des représentants parents.

Question 3

Sur le CR du CA du 26 juin

2.1 Litiges

Tribunal Tokyo To

Sur le CR on peut lire "exigence de faire les négociations collectives en anglais."

En tant que membre syndiqué au Tozen, présent aux dernières commissions cette formulation me paraît inacceptable et biaisée :

A aucun moment il n'a été demandé ni exigé que les négociations collectives soient faites en anglais. Au contraire, notre avocat parle français et les échanges se font entre lui et les avocats japonais en japonais. Si certains membres sont anglophones, cela ne leur empêche pas d'être traduits au français par notre avocat si besoin.

C'est une demande du Tozen dans sa plainte initiale auprès du Tokyo To.

2.4 HSA

Avons-nous un retour des avocates concernant le calcul des HSA proposé par les enseignants du secondaire via la CR?

Cf §3.3

3.4 Structure et effectifs prévisionnels 2023

Y a-t-il eu des cas de prise de poste tardive à cause des démarches administratives ?

Si oui, connaît-on la raison et pouvons-nous anticiper pour l'année prochaine ?

Non, il n'y a pas eu de prise de poste tardive pour quelque raison que ce soit.

4. Questions diverses

Caméras de sécurité

L'étude de faisabilité a été faite ?

Si oui, quel serait le coût de cette mesure ?

En cours : une première étude a été faite avec une estimation d'environ 3 millions de yens. Il est à noter que ce genre d'opération pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'AEFE, dans le cadre du volet sécurité.

Possible externalisation d'autres services.

Quand et comment les administrateurs font leur demande d'externalisation ? Au CE ? Au CA ?

L'externalisation serait-elle soumise à l'avis de la communauté scolaire (enseignants et personnels) ?

La demande et la décision sont prises par le conseil d'administration de la Fondation qui est seul compétent en la matière, après avis de l'assemblée des conseillers. En fonction du service et du champ d'action, l'avis du conseil d'établissement peut être requis.

Question 4

Lors du CE du 10/11/23, l'installation de caméras de surveillance dans les couloirs de l'école a été annoncée (plus que débattue).

Il s'agirait, selon les partisans d'une telle proposition disproportionnée (ce qui va donc à l'encontre des recommandations de la CNIL), de prévenir :

- les vols : ces derniers ont lieu dans des endroits où la vidéosurveillance est interdite (les vestiaires) ; de plus, les couloirs sont équipés d'antivol (les casiers).

- les incivilités : ces dernières ne sont pas identifiables sur des images muettes.

- le harcèlement : la scène où se déroule ce dernier est insonorisée (voir ci-dessus) ou hors-champs (les réseaux sociaux).

- la consommation de substances illicites : non seulement cette dernière n'existe officiellement pas chez nous, mais en plus elle a lieu dans les toilettes (caméras interdites) et dans le jardin des lycéens.

Donc est-il pertinent de dépenser plusieurs millions de yens pour une mesure condamnée d'avance à l'inefficacité ?

Revient-il aux familles modestes de supporter un coût supplémentaire (en plus de l'augmentation des frais de scolarité, du relèvement du plafond des voyages scolaires, du coût de la vie en général) pour faire semblant de protéger des biens

que leurs enfants ne possèdent pas, ou encore de consommer des substances que leurs enfants ne peuvent pas se payer ?

Cf réponse à la question 2

4.2 Questions des représentants des parents :

Bus périscolaire

(Suivi de la question posée lors des CA des 20/03/2023 et 26/06/2023 et pour laquelle nous n'avons encore aucune réponse)

- Les parents résidant loin du LFIT expriment leur regret de ne plus pouvoir inscrire leurs enfants aux activités périscolaires, en raison de l'absence de bus périscolaire. Dans un premier temps, le LFIT pourrait-il réaliser une enquête auprès de l'ensemble des parents pour évaluer le nombre de familles concernées ? Dans un second temps, sur la base de ce nombre de familles, le LFIT pourrait-il évaluer les lignes et le tarif des bus périscolaires, par enfant, nécessaires pour que le service ne soit pas déficitaire ?

Pourrions-nous obtenir les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus ? Quel serait le coût par enfant pour une navette périscolaire, afin que le service ne soit pas déficitaire ? Certains parents sont peut-être disposés à payer davantage pour bénéficier de ce service. Une réponse chiffrée nous aiderait à prendre une décision.

Les activités périscolaires proposées étant toutes complètes, l'enquête n'a pas été réalisée.

En ciblant la zone la plus demandée (Yoyogi-Nakameguro) avec le seul bus éventuellement disponible de la société de transport, en tenant compte du coût de la main-d'œuvre pour accompagner les enfants jusqu'à l'avenue et enfin en considérant que la compagnie de bus applique le même tarif qu'en 2019-2020, le coût hebdomadaire serait aujourd'hui de 125 000 yens.

Sur la base des inscrits au bus régulier qui participent cette année aux activités ou à la garderie, en considérant que toutes les familles seraient intéressées, 49 inscriptions par semaine pourraient être enregistrées, soit en moyenne un retour facturé à 2 550 yens.

Pour comparaison, en 2019-2020 le retour était facturé 500 yens pour une arrivée au dernier arrêt vers 18h30. Les activités se terminant plus tard, et en tenant compte du temps pour accompagner les enfants jusqu'à l'avenue et enfin de la circulation plus dense en soirée, le bus arriverait au plus tôt vers 19h au dernier arrêt.

Le lycée a d'importantes incertitudes sur le transport scolaire au regard des difficultés de la société de transport : négociations en cours avec la société concernant le service rendu et le coût de ce service.

Mme Campel aborde le problème récent du bus scolaire. L'entreprise de transport actuelle n'arrive plus à trouver de chauffeurs et il a fallu pour l'instant rationaliser les lignes existantes en fusionnant 2, allongeant considérablement le temps de transport et soulevant du mécontentement chez les parents d'élèves. De plus, le gouvernement Japonais impose la revalorisation des salaires des chauffeurs, dû à leur pénurie, ce qui va très certainement impacter le coût du transport scolaire, service qui est déjà en déficit du fait du manque d'élèves. Un appel d'offres sera fait. Le représentant du personnel rappelle qu'en 2012 (les contrats n'ont pas évolué depuis, malgré un changement de réglementation en 2015) la réponse à l'appel d'offres de la compagnie actuelle avait été la moins chère de façon significative.

Restauration scolaire

Depuis le début de l'année, nous avons reçu de nouveau des remontées de parents dont les enfants (Annexe et collège) se plaignent que :

1. les portions sont trop petites, surtout pour les adolescents,
2. il ne peuvent pas toujours se resservir, parfois sans explication, ou parfois parce qu'il n'y en a plus / pas assez pour la fin du service,

3. les enfants du primaire ne peuvent pas se resservir s'ils n'ont pas d'abord tout mangé dans leur assiette. Est-ce là la bonne méthode ? Doit-on forcer l'enfant à manger ce qui ne lui plaît pas au lieu de lui demander d'au moins goûter, puis le laisser avoir faim le reste de la journée ?

Nous comprenons l'importance de portions initiales raisonnables pour limiter le gaspillage, mais les élèves devraient pouvoir se resservir à leur faim, surtout les jours de plats populaires.

Les adultes qui déjeunent à la cantine, et qui mangent en principe les mêmes plats que les enfants, ont-ils remarqué une baisse de la qualité des repas ?

En ce qui concerne les portions servies aux élèves et le deuxième service du secondaire, cela a fait l'objet de discussions lors des commissions d'octobre et novembre. Cezars Kitchen propose des quantités pour les entrées, soupes, plats principaux et desserts validés par le nutritionniste de leur société, dans le but de garantir un repas équilibré et nourrissant en consommant tous les éléments proposés (salade, soupe, plat principal, dessert). La commission cantine a reçu des retours d'élèves signalant des inégalités de portions selon les jours. Le manager d'équipe de Cezars Kitchen a rappelé à son personnel de distribution au self de maintenir une distribution équitable et identique chaque jour.

Les membres de la commission cantine ont également examiné divers changements à apporter :

- en octobre, la commission cantine a demandé à Cezars Kitchen de servir des portions plus généreuses aux élèves lors du premier service, dans l'espoir de réduire le nombre d'élèves retournant au self pour se resservir. En effet, un afflux important d'élèves se resservant crée une congestion dans la file d'attente du self, entraînant une attente prolongée pour les élèves arrivant à la cantine ;

- lors de la commission de novembre, les membres ont discuté de la création d'une station de réassort où les élèves pourraient se resservir librement pour décongestionner la queue ; cette proposition est actuellement en cours d'étude et devrait bientôt être mise en place.

En ce qui concerne le deuxième service des élèves du primaire, à la rentrée de septembre, le directeur du primaire et le gestionnaire de la cantine au lycée ont donné l'ordre aux surveillants de cantine d'autoriser les élèves à se resservir même s'ils n'ont pas terminé leurs entrées ou légumes et soupes. Le responsable des surveillants de cantine vérifie le bon déroulement et le gestionnaire de la cantine ou le directeur du primaire effectuent des visites régulières d'inspection, tant à l'annexe que dans l'établissement principal. Aucun problème n'a été constaté à ce sujet. Les élèves du primaire sont autorisés à se resservir. Cependant, un rappel sera fait à l'attention des surveillants de cantine.

Concernant les commensaux, l'établissement n'a pas constaté de diminution du nombre de personnels mangeant au restaurant scolaire.

A noter que pour la surveillance des déjeuners servis, quatre parents d'élèves assistent chaque mois au déjeuner de la cantine pour observer le fonctionnement et goûter les plats.

Incidents

Serait-il possible d'obtenir les statistiques de l'année dernière et de ce début d'année scolaire concernant :

- le nombre de vols où le Lycée a été saisi, ce qui a été volé et le nombre de cas où le(s) coupable(s) a/ont été pris
- le nombre de situations de harcèlement signalés, et les interventions du Lycée,
- les accidents,
- autres incidents.

Pour 2022-2023 :

Dégradations couloirs : 6

Dégradations toilettes : 21

Dégradations vestiaires : 4
Dégradations espaces lycéens extérieur : 1
Fausses alertes incendie : 3
Hall d'entrée gymnase : mobilier cassé

Pour le secondaire :
Vols perpétrés dans le quartier par 4 élèves

Environ 25 vols ou considérés comme tels signalés et répertoriés dans l'établissement (hors oublis d'affaires du quotidien) : des manuels, des portefeuilles, de l'argent, des cartes de transport, des vêtements...
Les élèves ne savent pas toujours exactement ce qu'il leur manque et ne savent plus où ils ont laissé leurs affaires.
Disparition dans les vestiaires, mais en majorité dans les sacs posés dans le hall du gymnase, sous le préau, dans les couloirs. Souvent pendant les cours d'EPS, mais aussi pendant l'AS et le temps de pause cantine.
Disparition dans les casiers aussi, car non sécurisés par les élèves. Ou parfois avec un cadenas qui se débloque facilement.
Si des affaires ont pu être retrouvées en plus ou moins bon état, aucune situation n'aboutit à l'appréhension d'un coupable. Jamais d'argent liquide retrouvé, des portefeuilles parfois réapparaissent dans des lieux différents de là où ils ont été laissés et souvent vide ou des cartes de transport, mais pas systématiquement.

Pas de retour récent de vols dans les vestiaires depuis qu'ils sont fermés à clef.

Deux venues de la police suite à des dépôts de plainte de parents qui n'ont pas abouti.

Les statistiques ne sont pas précises non plus car il y a beaucoup de flou entre les déclarations, les rumeurs, les propos des élèves qui parfois préfèrent parler de vol plutôt que d'oubli pour ne pas se faire gronder. Tout n'est pas déclaré et, dans l'urgence, tout n'est pas forcément consigné.
Des situations aussi où des affaires sont trouvées et rapportées en vie scolaire par des élèves, puis redonnées à leur propriétaire, sans avoir été consignées.

Harcèlement :
9 situations déclarées mais qui ne se sont pas avérées être du harcèlement après enquête et intervention mais surtout des mésententes entre élèves. Néanmoins, 2 situations de diffusion de photos. Parents informés ou vus en RDV, élèves prévenus et/ou sanctionnés, pas de récurrence.

Pour le primaire :
1 vol dans un konbini, hors temps scolaire, par 3 élèves.
Vols multiples d'une élève dans la classe. Parents reçus en équipe éducative, suivi psychologique demandé, vigilance et surveillance permanente.
5 interventions du directeur auprès des élèves, et parfois des familles, suite à des signalements de parents pour des soupçons de harcèlement (non confirmés).

Accidents : 68 (4 appels à l'ambulance)
Cour annexe : 20
Cour CP/CE1 : 16
Cour maternelle : 3
Cantine : 1
Couloir : 2
Classe : 0
Gymnase : 4
Terrain de sport : 20
Sortie scolaire : 1

Escalier : 0

Autre : 1

Depuis septembre 2023 :

27 déclarations de disparition d'affaires (incluant vols et perte d'affaires) et 15 résolues : l'élève est venu nous trouver pour nous dire qu'il avait retrouvé ses affaires.

Néanmoins 1 portefeuille non retrouvé avec 1 000 yens dedans, ainsi qu'une carte Pasma.

Un casier fracturé.

Le reste des affaires non résolues concerne vêtements et livre ou cahier.

2 dégradations dans les toilettes du secondaire

EBEP

Serait-il possible de budgéter un temps plein pour le poste de référent EBEP sur l'année scolaire 2024-2025 de façon à ce que cette personne puisse couvrir les dossiers du primaire et du secondaire ?

La faisabilité et l'opportunité d'un demi-poste seront étudiées pour le prochain conseil d'administration.

4.3 Questions de M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger :

1. Le Lycée étant en grande difficulté financière, n'est-il toujours pas envisagé de demander une aide exceptionnelle à l'AEFE ?

La proviseure souligne qu'il est de la responsabilité de l'établissement, conventionné et non en gestion directe, de s'assumer financièrement et d'assumer les choix politiques, stratégiques et budgétaires qui ont été faits. Une aide exceptionnelle n'a pas vocation à venir équilibrer un budget ni à faire face aux dépenses de fonctionnement.

2. Pour analyser la situation du Lycée et envisager sa stratégie sous un regard neuf, un audit du Lycée par un organisme tiers spécialisé dans le domaine de l'audit ne peut-il pas être envisagé ?

Mission d'audit actuelle par Mme Anelone de l'AEFE.

Audit comptable à venir par M. Palmieri de l'IF (Institut Français).

3. Afin d'amortir le choc des coûts pour les familles les plus fragiles (augmentation des frais de scolarité, augmentation de 50% du plafond des voyages scolaires à la charge des familles), ne peut-on pas mettre en place des dispositifs automatiques en faveur (au moins) des familles boursières :

- réductions sur les tarifs des activités périscolaires à proportion de la quotité de bourse pour toutes les quotités supérieures à 30% (et maintenues à 30% pour toutes les autres quotités).
- participation automatique de la caisse de scolarité pour le paiement des voyages scolaires (afin de réduire le nombre de cas où les familles seront forcées de la solliciter)

Le service périscolaire n'est pas encore à l'équilibre : inclure des mesures d'allègement financier pour certaines familles suppose soit de déséquilibrer encore plus le service, ce qui n'est pas conforme aux exigences budgétaires, soit d'augmenter les coûts pour que l'effort soit porté par les autres familles, ce qui pose également problème.

Pour les demandes auprès de la caisse de solidarité, l'établissement va communiquer plus largement encore auprès des familles mais une demande individuelle doit être déposée.

Mme la directrice générale de l'Agence clôture ce CA : elle exprime son plaisir d'avoir été avec les membres du CA pour discuter autant de questions stratégiques que pratiques du quotidien. Elle remercie les membres du CA et exprime son souhait d'être en présentiel lors d'une prochaine réunion de l'instance.

L'ordre du jour et questions étant épuisées, la séance est levée à 20h37.